



Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles  
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49

e-mail [snu92@snuipp.fr](mailto:snu92@snuipp.fr)

<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. Paris 19.929.50F

Supplément aux écoles n° 6 17/18  
à "SNU 92" n° 227

Nanterre, le lundi 12 mars 2018

## Des questions ?... Action !

### RIS « PROJECTION-DÉBAT » AUTOUR DU FILM « LA SOCIALE »

**A l'aube d'une nouvelle réforme des retraites d'ampleur inédite, le SNUipp-FSU92 organise des projections-débats autour du film "La sociale".**

" La sociale" est un film-documentaire réalisé par Gilles Peret, film fondamental qui nous raconte l'histoire de la Sécurité Sociale, d'où elle vient, ce qu'elle est devenue et ce qu'elle pourrait devenir. Une Histoire peu ou pas racontée jusqu'à ce jour même si elle nous concerne tous. L'histoire d'une lutte qui n'est jamais finie.

Après une projection de ce film, les délégués du personnel du SNUipp-FSU92 vous proposent une discussion-débat autour de la sécurité sociale et plus particulièrement de la retraite (conséquence des réformes des retraites, quel avenir pour les retraites ?...)

Plusieurs séances seront organisées dans l'année avec des formats de réunions d'information syndicale sur le temps scolaire (pour les enseignants n'ayant pas encore effectué leur 3h de RIS sur le temps scolaire), hors temps scolaire (rattrapable sur les 108h).

**Prochaine date : Mercredi 14 mars de 13h30 à 16h30 à l'école maternelle du Parc 13 rue de Bagneux à Chatillon**

Permutations ? Résultats incertains, erreurs, nombreux collègues coincés dans le département...

Promotions ? 6 mois de retard de la CAPD, collègues en fin de carrière lésés, manque d'informations...

Salaires ? Gel du point d'indice, jour de carence, report des mesures favorables...

Fonction publique ? Plan de départs volontaires, externalisation, 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, abandon de missions de services publics, mépris pour les conditions de travail des agents...

Politique éducative : suppressions de postes, maltraitance des enseignants, manque de réponses à la difficulté scolaire.

Solutions ? Mobilisation ! Action ! Syndicalisation ! Collectif ! Participation aux AG ! Vote SNUipp et FSU aux élections professionnelles 2018 !

**Au plaisir de vous retrouver dans les AG de grève et dans la rue le jeudi 22 mars prochain pour défendre ensemble notre fonction publique !**

Charlotte BŒUF et Elisa RADUCANU



Faire circuler

### SOMMAIRE

- Edito
- Promotions p.2-4
- Hors-Classe p.5
- Grève du 22 mars p.6

Certificat d'inscription à la C.P.P.A.P. n°0121S 06748 - n° INTER I.S.S.N. : 1259-0029

Le directeur de la publication : Jacky Lizé - Imprimé au siège de la section





# Promotions instituteurs/PE

## Année 2017/2018

Tableau d'avancement des institutrices-teurs et traitements au 01/09/2017

Echelons	Durée	Indice	Salaires net
1	9 mois	349	1 350 €
2	9 mois	365	1 413 €
3	1 an	374	1 448 €
4	1,5 ans	381	1 475 €
5	1,5 ans	391	1 514 €
6	1,5 ans	398	1 541 €
7	3 ans	407	1 576 €
8	3,5 ans	428	1 658 €
9	4 ans	449	1 740 €
10	4 ans	479	1 857 €
11		523	2 029 €

Tableau d'avancement des professeur-es des écoles et traitements au 01/09/2017

Echelons	Durée avec accélération	Durée sans accélération	Indice	Salaires net
1		1 an	383	1483 €
2		1 an	436	1690 €
3		2 ans	440	1705 €
4		2 ans	453	1756 €
5		2,5 ans	466	1807 €
6	2 ans	3 ans	478	1854 €
7		3 ans	506	1963 €
8	2,5 ans	3,5 ans	542	2103 €
9		4 ans	578	2244 €
10		4 ans	620	2408 €
11			664	2579 €

Tableau d'avancement des professeur-es des écoles Hors-Classe et traitements au 01/09/2017

Echelons	Durée	Indice	Salaires net
1	2 ans	570	2212 €
2	2 ans	611	2372 €
3	2,5 ans	652	2532 €
4	2,5 ans	705	2739 €
5	3 ans	751	2919 €
6	3 ans	793	3083 €
7		821 (janvier 2021)	3192 €

## Réclamations

Les réclamations sont recevables durant les 2 mois suivant la parution de la circulaire de l'inspection académique.

## Pour être promu

### Il faut être promouvable

Etre promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté).

*Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/15 sera promouvable au 9ème échelon le 01/07/2017 à l'avancement accéléré (2 ans 6 mois) et le 01/09/2018 à l'ancienneté (3 ans 6 mois).*

Les promotions instituteurs se font par année civile, du 01/01/18 au 31/12/18 pour la CAPD du 18/10/2017.

Les promotions professeurs des écoles se font par année scolaire, du 01/09/17 au 31/08/18 pour la CAPD du 18/10/2017.

### Il faut avoir un barème suffisant

Seront promus 30% des promouvables à l'avancement accéléré aux 7° et 9° échelons, les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Pour départager les promouvables, il est fait usage d'un barème départemental : **A + 2P**

A = ancienneté générale au 01/09/2017

P= élément note au 01/09/2017

## Le SNUIPP-FSU et les promotions

*Le système actuel, même s'il est moins inégalitaire que le précédent, entraîne des différences de traitements entre ceux qui franchissent les échelons à la vitesse la plus rapide et ceux qui n'avancent qu'à l'ancienneté. Le SNUIPP-FSU revendique l'avancement automatique de tous à la vitesse la plus rapide.*

## Une promotion, qu'est-ce que c'est ?

*Une promotion, c'est le passage à l'échelon supérieur. On est promu dès qu'on atteint une ancienneté suffisante dans l'échelon (voir tableau).*

*Le protocole PPCR a mis fin au système d'avancement à trois vitesses. Désormais, la cadence d'avancement est la même pour tous, sauf lors du passage aux 7ème et 9ème échelons au sein de la classe normale et lors de chaque changement de grade (hors-classe, classe exceptionnelle). Nous ne publions donc ici que les promotions à la vitesse accélérée.*

Envoyez-nous le double de votre réclamation comprenant :

Nom Prénom :

Echelon actuel :

Depuis le :

Note au 01/09/2017 :

Ancienneté générale au 01/09/2017 :

Possibilité de le faire sur notre site Internet : <http://92.snuipp.fr>

### Cette CAPD avait pour ordre du jour les promotions pour les instituteurs-trices et PE.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU sont intervenus fortement pour que la DASEN s'engage pour que tous les collègues en fin de carrière qui seraient lésés par la mise en place du PPCR soient prioritaires pour passer à la hors classe. Nous avons demandé à nouveau un groupe de travail pour que des solutions soient trouvées pour qu'aucun enseignant ne soit lésé et avons demandé la liste de tous les collègues se trouvant à trois ans ou moins de l'ouverture de leurs droits à la retraite.

La DASEN a noté la problématique mais n'a pas souhaité répondre sur le principe. Nous continuerons à nous engager pour qu'aucun collègue ne soit lésé par la mise en place du PPCR.

#### ORDRE DU JOUR

##### Rendez-vous de carrière et avancement accéléré aux 7<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> échelons :

Pour les promotions de l'année 2018/2019, la situation des collègues est examinée au 31 août 2018 pour savoir s'ils peuvent bénéficier d'un avancement accéléré. Si au 31 août 2018, l'enseignant-e est depuis entre 12 et 24 mois au 6<sup>o</sup> échelon, ou depuis entre 18 et 30 mois au 8<sup>o</sup> échelon, alors il aura un rendez-vous de carrière au cours de l'année 2017-2018, quel que soit le moment de l'année. Il en est de même pour le rendez-vous de carrière lié à la hors classe : si au 31 août 2018, l'enseignant-e est depuis entre 12 et 24 mois au 9<sup>o</sup> échelon, alors il aura un rendez-vous de carrière au cours de l'année 2017-2018, quel que soit le moment de l'année.

L'effet des promotions sera a priori effectif sur la paye de mai, avec effet rétroactif.

##### Constitution de la délégation de la CAPD classe exceptionnelle :

Aucun délégué du personnel ne rentre dans les critères pour siéger à la CAPD de la classe exceptionnelle. Donc, les textes prévoient dans ce cas que des collègues hors classe du département non éligibles à la classe exceptionnelle soient tirés au sort pour siéger à la CAPD classe exceptionnelle. Nous avons demandé et obtenu la présence d'un délégué du personnel « expert » pour aider les collègues tirés au sort. Les deux enseignants tirés au sort peuvent refuser de siéger. S'ils acceptent, ils recevront une convocation pour cette CAPD, qui donne d'office une autorisation d'absence de droit. Ces deux collègues recevront un courrier de la direction académique leur expliquant la démarche. Le SNUipp-FSU est à la disposition de ces collègues en amont si besoin.

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Permutations** : le solde du mouvement est supérieur à celui de l'année dernière. Le taux de satisfaction est de 14,25% , soit légèrement plus que l'an dernier. Les enseignants arrivant dans le département viennent pour une très grosse majorité d'Ile de France.
- **Affectation des PES** : il y aura environ 400 stagiaires attendus. Environ 110 postes seront bloqués pour les PES au mouvement. Les postes bloqués apparaîtront sur le cahier des postes au mouvement. A priori, sur les postes bloqués, 2 stagiaires seront affectés sur le même poste,

soit avec une organisation hebdomadaire, soit sur une organisation en alternance de trois semaines en classe et trois semaines à l'ESPE. Les stagiaires qui ne seront pas affectés sur des postes vacants seront affectés, comme les années précédentes sur des décharges de direction ou des temps partiels à 50 %.

- **Détachements** : tous les renouvellements de détachement sont acceptés. Les premières demandes de détachement pour le 2nd degré et pour l'étranger sont acceptées pour les collègues ayant 10 ans au moins d'ancienneté.
- **Accompagnement AVS** : au 15/02, 147 élèves étaient en attente d'accompagnement. Une cinquantaine de personnes sont en attente de recrutement. Il serait extrêmement difficile de trouver des ressources sur certains secteurs. Nous sommes intervenus pour rappeler à la direction académique à quel point ces situations sont difficiles pour les écoles, les enseignants et les élèves et le besoin d'accompagnement est important.
- **Médecin de prévention** : nous avons fait remarquer qu'elle recevait mal les collègues et n'était pas à sa place. En effet, nous avons rappelé que le rôle du médecin des personnels est d'estimer si le fait d'accorder une priorité à un enseignant va permettre d'améliorer sa situation personnelle et professionnelle. Le médecin a été reçue par la DASEN qui lui a fait part de nos observations. La DASEN va la recevoir à nouveau, et s'adresser au médecin conseil du rectorat.
- **ZIL Puteaux/Neuilly/Suresnes** : la direction académique nous a expliqué qu'ils remettaient à plat toutes les écoles de rattachement en raison de la création de la nouvelle circonscription. Une réunion va être organisée très rapidement pour les ZIL de ces trois communes pour les informer et recueillir leurs souhaits. Le SNUipp-FSU92 sera vigilant à ce qu'aucun collègue ne soit lésé.
- **IMP des enseignants référents** : la seconde IMP a été payée avec effet rétroactif sur le traitement de février. Nous avons signalé que certains enseignants n'auraient rien touché. La DASEN va faire le point.
- **Collègues chassés des écoles suite à des fermetures de classe** : nous avons signalé un certain nombre d'erreurs. Les collègues concernés vont recevoir des contre-ordres et des explications de la part de la direction académique.

**Du fait des nouvelles modalités de promotions, nous ne publions que les avancement accélérés aux 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons.**

**Pour les autres échelons, l'avancement est automatique selon le tableau ci-contre.**

## Déclaration du SNUipp-FSU92 à la CAPD du 6 mars

Madame la Directrice Académique,

L'étude des promotions intervient beaucoup plus tard dans l'année qu'habituellement. Les nouvelles mesures PPCR d'une part sont encore mal comprises des collègues et d'autre part laissent un goût amer aux enseignants en fin de carrière n'étant pas encore à la hors classe, dont la promotion risque d'intervenir plus tard que dans l'ancienne grille. Les conséquences sur la pension future de ces collègues sont lourdes. Aucune solution proposée par le gouvernement, aucune adresse pour ces personnels de la part de la Direction Académique...

Où est l'engagement du gouvernement que tous les enseignants partent à la retraite en étant à la hors classe ? Où est, pour ces collègues, l'amélioration promise ? Les textes officiels sur la hors classe, parus au BO du 22 février dernier, nous font craindre que les personnels en fin de carrière soient sacrifiés. Cela n'est pas acceptable pour nous ! Nous vous demandons donc, en prévision de la CAPD hors classe, et comme nous en avons déjà fait la demande, un groupe de travail, de nous communiquer la liste des collègues à trois ans et moins de l'ouverture de leurs droits, et de vous assurer qu'ils seront prioritaires pour un passage à la hors classe, dans le respect de l'esprit du BO, qui

précise « la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades ».

C'est sur ce sujet, entre autres, que notre organisation syndicale, avec d'autres syndicats de la Fonction Publique, appelle à la grève le 22 mars.

D'autre part, les résultats des permutations informatisées ont eu lieu hier. Un grand nombre d'enseignants demande chaque année à quitter le département des Hauts de Seine. Cette année, 181 collègues ont obtenu leur sortie du département, soit un peu plus de 14 % des participants, et 105 intègrent les Hauts de Seine. Nous prenons acte du fait qu'une quinzaine de collègues supplémentaires ont été autorisés à partir, cependant cela ne règle pas la grande majorité des situations familiales. Si le concours supplémentaire pour l'académie de Versailles permet une légère respiration pour les droits des collègues, cela ne peut être la seule solution. Le SNUipp-FSU92 réitère sa demande qu'une réflexion soit menée au niveau académique et national sur la question des départements déficitaires. Nous vous demandons une nouvelle fois de remonter cette demande au ministère.

### AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ 7<sup>e</sup> ÉCHELON

(Barème dernier promu 7<sup>e</sup> échelon avancement accéléré : 23,00)

AIMEDIEU AMELIE (18/05/18); ALLO FREDERIC (01/09/17); BAUDET-VARENNE AMELIE (01/03/18); BECK TRISTAN (08/07/18); BEDEL AGNES (01/03/18); BELAUD-SECONDI MARIANNE (01/09/17); BELGAID-HASSINE ILHEM (01/09/17); BENTOLILA CHARLOTTE (01/03/18); BERTIN LUDIVINE (01/09/17); BICHOT ALEXIA (30/09/17); BIENAIME DEBORAH (01/04/18); BIGNON MARIE SOPHIE (01/09/17); BIRINGER JEAN (01/09/17); BONNET DEBLED EMILIE (01/09/17); BOREL STEPHANIE (01/03/18); BORIES CLAIRE (02/03/18); BOUCHER JULIE (01/03/18); BRAMONT SOPHIE (11/10/17); BREBOUILLET MURIEL (01/03/18); CALMETTE MELANIE (01/09/17); CAROLLO MATHILDE (08/07/18); CASSIER AURELIE (01/09/17); CERBAI ELISA (01/10/17); CHALONY SYLVIE (01/09/17); CHAMOIS LAURENCE (01/03/18); CHAUCHE VIRGINIE (05/05/18); COUGOUL BENOIT (19/01/18); COUGOUL ANGELIE (13/02/18); COURCHAY LEA (01/12/17); COUX-SENET ALEXANDRA (01/03/18); DEFRANCE MARIANNE (01/03/18); DERUELLE JULIE (02/10/17); DESGRANGES MYRTILLE (01/03/18); DONAT MARIE (08/10/17); DUPONT VERONIQUE (01/09/17); DURAND STEPHANIE (08/02/18); DUTHOIT SYLVIE (01/09/17); EMMANUELLI LIVIA (01/09/17); FARCY MARION (01/04/18); FORETNEGRE BERENGERE (01/12/17); FORMENTO STEPHANIE (01/03/18); GAUQUELIN GUILAINE (01/03/18); GIBERT CELINE (01/09/17); GILBERT ROZALINE (01/06/18); GOUALIN MORGANE (01/03/18); GOURAUD BLANDINE (01/03/18); HAFIANE SAHRA (01/03/18); HERRERO NICOLAS (01/09/17); HYVERNAULT VINCIANE (01/09/17); JOSSE-LIN MURIEL (17/06/18); KERLOEGAN MARIANNE (01/10/17); KOHLI MARION (01/03/18); LABAT AMELIE (17/10/17); LACHAISE-COURTOIS JEAN-XAVIER (01/10/17); LAROCHE CAMILLE (01/09/17); LAURENCIN CECILE (10/09/17); LE ROSSIGNOL GUILAINE (01/12/17); LEFEBVRE ROMAIN (01/10/17); LIBAN CHRISTINE (01/09/17); LOISEL AURELIE (01/03/18); MANIFICAT VALENTINE (01/03/18); MARTIN NATACHA (06/07/18); MATTA AURELIE (01/03/18); MEZINE SABRINA (01/09/17); MILON CHAR-

LOTTE (01/12/17); MORINEAU PASCALE (01/09/17); MULONGO MORVAN VANESSA (20/02/18); NEMOZ CHRISTELLE (15/10/17); OLIVIER ISABELLE (01/06/18); PALOQUE CLARISSE (01/12/17); PAULIAC EMMA-NUELLE (01/04/18); PEZET VANESSA (01/09/17); QUENTIN MARIE-VIRGINIE (01/03/18); REMBLIERE FRANCOISE (01/03/18); RENAULT VIRGINIE (01/03/18); REUTER CANDICE (01/03/18); ROBILLIART STEPHANIE (24/03/18); ROMAN JULIETTE (01/09/17); RUMEBE ALEXANDRA (01/09/17); SANCHEZ-GOMEZ SINDY (02/02/18); SANSON LAURENCE (01/09/17); SCHNITZLER BENEDICTE (01/09/17); SENECHAUT ANNE-VIOLENE (05/12/17); SERRES CHRISTINE (23/09/17); SOTICEK SAMARA (01/09/17); SOUCAIL MICHELE (01/09/17); SYLVA ANTOINE (10/02/18); TISMA EVELYNE (02/10/17); TOURNEUR EVELYNE (01/09/17); TUIL KARINE (01/03/18); VANDECASTEELE MATHILDE (01/03/18); VIGNES MARIE (01/03/18); ZAMBRANA-SEJAS FADHILA (12/07/18)

### AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ 9<sup>e</sup> ÉCHELON

(Barème dernier promu 9<sup>e</sup> échelon avancement accéléré : 30,97)

AUBIN STEPHANIE (01/09/17); BASNIER LEPRINCE SOPHIE (01/09/17); BAUCHET CYRIL (17/03/18); BEAL TRISTAN (01/09/17); BENICHOU NATHALIE (01/09/17); BERNOUX CYRILLE (01/03/18); BOEUF KAREN (01/09/17); BOQUIEN SYLVIE (01/09/17); BOUDON VAN DEPUTTE CECILE (01/09/17); BOULLET CATHERINE (01/06/18); CALVET LUDOVIC (18/01/18); CAZES INGRID (01/03/18); CHAKIR PIROU ANGELIQUE (01/09/17); CHAMPEAUD PATRICIA (01/03/18); CHARLES JEANNE-MARIE (01/09/17); CHASSAGNE ISABELLE (01/03/18); CHAVANY CATHERINE (01/04/18); CLAIRON STEPHANE (01/03/18); COCHU DELPHINE (01/12/17); COSTA CARLOTTA (01/12/17); D HUMIERES AMANDINE (02/09/17); DEBISSCHOP MAGALIE (01/02/18); DENIS-PANZARELLA MAGALI (01/12/17); DERMILLY HELENE (01/09/17); EFFOUDOU NATHALIE (01/01/18); EOZENO ANNIE (09/06/18); EUZEN-JOLY AGNES (01/03/18); EVRARD MELANIE (01/08/18); FERRAZ PINA NATHALIE (23/04/18); FOUQUET KARINE (03/09/17);

FREU FLORENCE (01/09/17); FROIDEVAL MELANIE (01/06/18); FUSTER PHILIPPE (01/03/18); GACHON SANDRINE (01/09/17); GARNIER SEVERINE (01/11/17); GHOULMIE ISABELLE (01/03/18); GILET GUILLAUME (01/03/18); GILOT EMILIE (11/10/17); GONIN KARINE (01/03/18); GOURMELON AURELIE (03/01/18); GREZE CAROLE (01/09/17); GUNGOR CORINNE (01/06/18); HANGGI MARTINE (01/03/18); HEINIS LAETITIA (01/03/18); JAMIL MOUATADIRI FATIMA (01/03/18); JOURDAN ALEXANDRA (01/09/17); LABAT ELSA (01/09/17); LABAT CYRIL (10/09/17); LAMY ELISABETH (02/03/18); LASSEAUX VERONIQUE (16/11/17); LAURENT GWENAELE (01/06/18); LE GUILLOU SANDRINE (13/11/17); LE RONCE ERIC (01/09/17); LEGER LISE (01/10/17); LEMELAND JULIE (14/09/17); LERICHE MAX (01/11/17); LOIZE ARNAUD (24/11/17); LOROT FABIENNE (01/10/17); LUCCHINI LAURENT (01/11/17); MAGNIEN ISABELLE (29/09/17); MARAIS EMLINE (20/09/17); MARCHANDISE VIRGINIE (01/03/18); MAZIES GAETANE (01/09/17); MOTTIER CLAIRE (01/03/18); MUNOS LAURENCE (01/10/17); NABI LINDA (01/09/17); NAUD MARIANNE (01/09/17); NGUYEN WATELET ISABELLE (15/02/18); NICOLAS VIRGINIE (01/03/18); ODI MARTINE (19/09/17); PAGNOUX SABINE (03/09/17); PAUMIER DELPHINE (20/09/17); PEIRETTI OLLIVIER (14/09/17); PELLECUER DAVID (01/07/18); PENEZ SALIMA (01/09/17); PEPIN OLIVIER (01/03/18); QUENOT LAURENCE (19/03/18); RAHMANI JOHAN (01/09/17); REAUDIE TRILLAUD CORINNE (01/09/17); REVERSEAU ANNICK (01/03/18); REY BENEDICTE (01/03/18); ROCHE ANNE LISE (01/09/17); ROGER VALERIE (02/03/18); ROUCHON STEPHANIE (18/12/17); ROUXIN CHA-PUIS MYLENE (03/06/18); ROY AGNES (15/08/18); RUIZ BOTELLA CATHERINE (25/08/18); SAULNIER STEPHANIE (17/09/17); SELOSSE GAELLE (02/09/17); SOIN CECILE (01/03/18); SOUCHE CORINNE (01/03/18); TOSCANE FRANCOISE (01/12/17); TRANVAUX LENAICK (01/09/17); TRENADO-CHAPPONNAIS SIDONIE (01/09/17); VALERA NATHALIE (01/11/17); VERRIER SARAH (01/03/18); VILLEROT BERNADETTE (01/09/17); VITAL FLORENCE (14/09/17); WACLAWSKI PAULINE (01/03/18)

# Accès à la Hors classe : des principes qui changent

## La hors classe constitue le deuxième grade du corps des PE.

Son accès était auparavant limité dans les faits puisque les éléments du barème reposaient en plus d'une certaine ancienneté, sur des situations d'exercice du métier particulières. Des points supplémentaires étaient en effet accordés à certaines catégories de personnels (directeurs, CPC) ou à ceux qui exerçaient en Education prioritaire. La création du troisième grade (classe exceptionnelle) issue des accords PPCR change complètement le mode de gestion du corps et donc les modalités d'avancement. Ainsi, l'accord PPCR prévoit explicitement une carrière sur deux grades pour tout agent qui dispose d'une carrière complète. Il n'y a donc théoriquement plus de prise en compte d'exercice particulier du métier.

### QUI PEUT ACCÉDER À LA HC ?

Tout PE au 9ème échelon depuis 2 ans au 31/08 de l'année de la promotion sera avisé via un message sur I-Prof qu'il est promu. Il en est de même pour tous ceux qui sont au 10e et 11e échelon de la classe normale.

### COMMENT VA S'ÉTABLIR LE TABLEAU D'AVANCEMENT ?

Ce tableau dresse une liste des PE promovables dans un ordre décroissant. (Anciennement du plus gros au plus petit barème). Les contingents de promotion à accorder seront définis par département ou par académie par le Ministère en fonction d'un arrêté ministériel en attente de publication. Il

est déjà acquis que le nombre de promotions 2018 sera au moins égal à celui de 2017.

Le tableau d'avancement sera établi en prenant en compte :

- ▶ l'ancienneté de l'agent à compter de 2 ans révolus dans le 9ème échelon
- ▶ l'appréciation du DASEN.

Pour l'ancienneté, le nombre de points correspond à des critères transparents connus de tous. Voir le tableau de correspondance plus bas.

### COMMENT S'ÉTABLIT L'APPRÉCIATION DE LA DASEN ?

Tout agent promu aura un ou deux avis portés sur son dossier en fonction de sa notation, de son expérience et de son investissement professionnel. Pour les PE, il s'agit de l'IEN. Ces avis seront : Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant ou A consolider. Si une opposition à la promotion se manifeste, elle devra OBLIGATOIREMENT être accompagnée d'une appréciation littéraire. Ces avis devront être communiqués à l'agent.

L'avis définitif revient à la DASEN qui examine les dossiers des PE. Elle formulera un avis qui s'appuiera sur la note, le CV I-Prof et l'avis de l'IEN sur la base suivante qui se décline en quatre degrés : excellent (120 pts), très satisfaisant (100pts), satisfaisant (80pts), à consolider (60 pts).

Echelon	9ème		10ème				11ème					
Ancienneté dans l'échelon au 31/08/18	2ans	3ans	0an	1an	2ans	3ans	0an	1an	2ans	3ans	4ans	5ans et +
Points	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

## SOIRÉE CONFÉRENCE-DÉBAT AUTOUR DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE : MERCREDI 28 MARS À NANTERRE

La FCPE organise, avec la coopération du SNUipp-FSU92, une soirée de conférences et de débats sur le thème : « La difficulté scolaire, comment agir pour y faire face ? » Les enseignants y sont attendus nombreux pour apporter et partager leur expertise. Modalités ci-dessous.

Durant cette soirée, la question de comment la communauté éducative peut agir et se mobiliser pour permettre à chaque élève de trouver sa place dans l'école et d'acquérir les connaissances et les savoirs nécessaires sera posée.

Cette soirée prendra la forme de conférences-débat. Chaque organisation ou association professionnelle ou de parents d'élèves participante y donnera son analyse pour ensemble, avancer sur ce vaste sujet.

**Mercredi 28 mars de 20h à 22h30**  
**À l'Agora, maison des initiatives citoyennes de la ville de Nanterre**  
**20 rue de Stalingrad, 92000 Nanterre**

# Tous en grève le 22 mars !

**Pour les missions publiques, l'emploi et le pouvoir d'achat, la FSU, la CGT, Solidaires, FO, La fédération autonome, la CFE-CGC et la CFTC appellent ensemble les fonctionnaires à la mobilisation le 22 mars prochain.**

Malgré la forte mobilisation unitaire du 10 octobre dernier, le président de la République et le gouvernement restent sourds aux revendications portées par les agents à cette occasion. Au gel du point d'indice, au rétablissement du jour de carence, à la hausse de la CSG, aux coupes budgétaires et aux suppressions d'emplois viennent maintenant s'ajouter de nouveaux projets qui menacent directement le statut même de la Fonction publique et le périmètre de ses missions.

« Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais », dénoncent dans un communiqué commun sept fédérations de fonctionnaires.

## Changer de direction

Pour les syndicats, « la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale et les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous. » Constatant qu'ils ne sont pas entendus et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, ils appellent l'ensemble des agents des trois fonc-

tions publiques à une nouvelle journée d'action, de grève et de manifestations le 22 mars prochain pour :

- ▶ une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- ▶ l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- ▶ un nouveau plan de titularisation des personnels contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- ▶ des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- ▶ l'abrogation du jour de carence ;
- ▶ la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

Vous trouverez sur le site du SNUipp-FSU92 ([www.snu92.fr](http://www.snu92.fr)) : une brochure de 4 pages avec les analyses et argumentaires, une pétition en ligne pour les services publics et les fonctionnaires, une proposition de lettre aux parents et la déclaration d'intention de grève.

## DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET RIS DÉJÀ PROGRAMMÉES EN MARS/AVRIL

Le SNUipp-FSU92 organise des assemblées générales pour discuter de l'école, la fonction publique et la mobilisation début mars, ainsi que des réunions d'information syndicale partout sur le département. Les dates et lieux sont renseignés régulièrement.

AG DE GREVE		
Clichy	Lundi 12 mars 12h15-13h15	École maternelle Jean Jaurès
Nanterre	Jeudi 15 mars/18h	Salle de Quartier Université – Terrasse 9 Salle polyvalente du centre social La Traverse 75 terrasses de l'Université à Nanterre
Malakoff Vanves Châtillon Montrouge	Jeudi 15 mars 12h15-13h15	École Henri Barbusse à Malakoff
Asnières	Jeudi 15 mars 17h30	Ecole Mauriceau
RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES		
Asnières Bois-Colombes Gennevilliers Villeneuve	Samedi 5 mai 9h-12h	Ecole Mauriceau Asnières
Puteaux Suresnes Neuilly Suresnes	Samedi 24 mars 9h-12h	École des Cottages à Suresnes

**SE SYNDIQUER ?**  
**UNE VRAIE BONNE IDÉE.**  
POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST **Utile**

<https://leduquer.snuipp.fr> FSU de la collectivité de l'éducation nationale dans le cadre de l'emploi.

